



**DELIBERATION N° 24/096 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET LA
COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE
(MARS 2024)**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'INFURMAZIONI NANTU À A SPARGHJERA
È A CUMMIRCIALIZAZIONI DI U RITALI DI A FIBRA PÀ A CORSICA
(MARZU DI U 2024)**

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Paula MOSCA
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Valérie BOZZI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Pierre GUIDONI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Don Joseph LUCCIONI à M. Jean BIANCUCCI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Jean-Paul PANZANI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anna Maria COLOMBANI

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Antoine POLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 16/173 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016 approuvant la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse,
- VU** la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signée entre la Collectivité de Corse et SFR Collectivités le 16 octobre 2018 et notifiée le 16 octobre 2018,
- VU** la délibération n° 19/189 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 20/219 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - SDTAN Smart Isula,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/204 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,

VU la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du point d'étape sur le déploiement et la commercialisation du réseau Très Haut Débit pour la Corse, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RAPORTU D'INFURMAZIONI NANTU À A SPARGHJERA È
A CUMMIRCIALIZAZIONI DI U RITALI DI A FIBRA PÀ A
CORSICA
(MARZU DI U 2024)**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT POUR LA CORSE (MARS 2024)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte et objet du rapport

Le 16 octobre 2018, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse était signée entre la Collectivité de Corse et l'opérateur SFR Collectivités.

Depuis, le délégataire Corsica Fibra déploie activement le réseau Très Haut Débit sur le territoire insulaire.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 31 mars 2024 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse.

Il s'inscrit dans la démarche d'information initiée auprès de l'Assemblée de Corse concernant le réseau très haut débit :

- Un premier rapport, arrêté au 1^{er} octobre 2021, ayant été présenté le 28 octobre 2021 (délibération n° 21/179 AC du 28 octobre 2021).
- Un second rapport, arrêté au 5 mai 2022, ayant été présenté le 29 juillet 2022 (délibération n° 22/122 AC du 29 juillet 2022).
- Un troisième rapport, arrêté au 1^{er} mars 2023, ayant été présenté le 26 mai 2023 (délibération n° 23/066 AC du 26 mai 2023).
- Un quatrième rapport, arrêté au 15 octobre 2023, ayant été présenté le 30 novembre 2023 (délibération n° 23/146 AC du 30 novembre 2023).

Au 31 mars 2024, 92 % des prises à réaliser par rapport à l'objectif global sont produites.

Au total, 156 231 prises ont été déployées sur un objectif initial de 170 069 prises à livrer. 2024 doit constituer la dernière année de déploiement relativement aux objectifs de production fixés par convention selon l'avenant 2 en vigueur.

Ce déploiement va de pair avec celui de l'adressage ; en effet, ce dernier était indispensable pour installer le très haut débit dans les foyers, et, par ricochet pour le rayonnement des services à la personne notamment en milieu rural. Et ce d'autant que cela répond à une obligation légale : en effet, le décret du 11 août 2022 - pris en application de l'article 169 de la loi « 3DS »-, relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des maisons et autres constructions, stipule que les communes de plus de 2000 habitants avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour transmettre leur « base adresse locale » contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune, et celles de moins de 2 000

habitants jusqu'au 1^{er} juin 2024.

Ce point d'étape permet de mesurer les avancées du projet sous divers aspects (administratif, financier, opérationnel, commercial et communication).

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AVRIL 2024

**RAPPORT D'INFORMATION
SUR LE DÉPLOIEMENT ET
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU
À TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE**



TABLE DES MATIÈRES

Sunta/Préambule	3
Présentation de la convention de délégation de service public	5
Engagements contractuels de déploiement	5
Financements publics de l'opération.	5
La société Corsica Fibra	5
Point d'étape du déploiement	6
Focus sur les déploiements de prises	6
Nombre de prises construites par commune.....	6
Focus sur les déploiements de NRO.....	7
Génie civil – enfouissements.....	7
Pose de NRO	8
Focus sur les déploiements de PM	9
Point sur la négociation avec les bailleurs pour les « conventions immeuble »	9
Point d'étape de la commercialisation des prises	10
Nombre de prises commercialisées par commune.....	11
Bilan de la souscription d'abonnements par les usagers finaux.....	11
Taux de succès au 1 ^{er} raccordement	11
Commercialisation et adressage	12
Communes pour lesquelles une subvention a été attribuée	13
Elagage	14
Audits et contrôles du réseau	15
Point financier	16
Versement de la subvention au délégataire.....	16
Part des versements FSN et PEI perçue par la CdC.....	16
Part des redevances pour frais de contrôle perçue par la Collectivité de Corse.....	16
Point d'étape formation, insertion et emploi	17
Point d'étape sur le numérique inclusif et le développement des usages	18
Digital Factory in Paesi.....	18
Événement territorii di dumane	19
E Ghjurnate Smart Isula	20
Concertation Collectivité de Corse – Corsica Fibra	21
Glossaire/ou FAQ	22
Annexe	23

PRÉAMBULE

Dès 2016, le Président du Conseil exécutif de Corse décidait de donner une nouvelle impulsion à la politique d'aménagement numérique de la Corse en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit.

Les chantiers du Haut Débit et du Très Haut Débit ont été érigés comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse autour de 4 ambitions :

- ✓ **Répondre aux besoins des territoires insulaires** en situation de fracture numérique avérée,
- ✓ **Éviter de construire une Corse à deux vitesses**, avec le Très Haut Débit sur les agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et le Haut Débit ailleurs,
- ✓ **Comblent au plus vite la fracture territoriale** de plus en plus douloureuse pour les territoires situés en zones rurales,
- ✓ **Remplacer définitivement le réseau cuivre** existant et vétuste par de la fibre optique.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 31 mars 2024 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse. Il met à jour celui présenté à l'Assemblée de Corse lors de sa session du 30 novembre 2023 (Délibération 23/146 AC)

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Le 16 octobre 2018 (date de signature de la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse) constitue la date de référence de l'exécution du contrat.

Le contrat de concession a été souscrit entre SFR Collectivités et la Collectivité de Corse pour une durée de 30 ans.

52 M€ de fonds publics ont été investis pour valoriser près de 275 M€ de travaux d'établissement. 327 M€ sont investis au total sur la durée du contrat.

La convention prévoit le déploiement de 170 069 prises Très Haut Débit, et de 7 000 kilomètres d'infrastructure en fibre optique sur une période de 5 années. Le réseau couvrira 344 communes, à savoir toutes les communes de Corse à l'exception de la CAB, de la CAPA et de Biguglia (qui constituent la zone d'initiative privée, dite Zone AMII*).

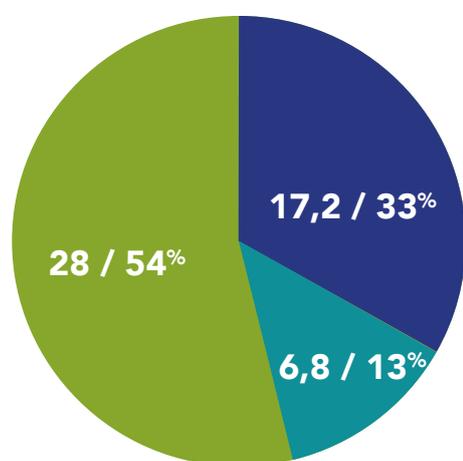
* Zone AMII : Zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement, relevant de l'initiative privée. En Corse, Orange est l'opérateur d'infrastructures sur les 2 zones AMII. La première concerne la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et Biguglia, l'autre concerne la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE DÉPLOIEMENT (AVENANT 3) EXPRIMÉS EN CUMULÉ

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
NRO	5	15	38	54	72	72	72
PM	27	131	354	446	599	599	599
Prises	11 402	32 466	71 400	110 567	147 155	170 069	170 069

La convention prévoit la pose de 72 NRO, 599 PM et 170 069 prises optiques raccordant l'ensemble des locaux raccordables de Corse.

FINANCEMENT PUBLIC DE L'OPÉRATION



Le financement public de l'opération prévoit **52 M€** de subvention publique alloués au délégataire et versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ils se répartissent de la façon suivante :

- **34,64 M€ provenant de l'Etat** dans lesquels 28 M€ sont alloués au titre du Fonds pour la Société Numérique et 6,84 M€ au titre du PEI. Soit un cofinancement de l'Etat de 67%.
- Un financement de la **Collectivité de Corse de 17,2 M€**.

Financement publics (en M€) ● CdC ● PEI ● FSN

LA SOCIÉTÉ CORSICA FIBRA

Suite à l'avenant 1, SFR FTTH s'est substituée à SFR Collectivité en tant que maison mère de Corsica Fibra.

La dernière réorganisation du groupe a changé la dénomination sociale de SFR FTTH par XpFibre. Il ne s'agit que d'un changement de dénomination commerciale de la maison mère, n'ayant aucun impact juridique ni financier sur la DSP FTTH et ne nécessitant pas de figurer dans un avenant.

Conformément à l'Article 4 de la convention, une filiale dédiée a été créée. Elle se nomme Corsica Fibra. Cette filiale est détenue à 100% par XpFibre. La société a été créée le 20 novembre 2018 et sa forme juridique est une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU).

Conformément à l'Article 8 de la convention, son capital social a été porté à 15 M€.

La mise en place opérationnelle de la société s'est faite au cours du premier trimestre 2019 avec 3 employés ; soit 4 mois après la signature du contrat.

Ses locaux se situent à Bastia (Immeuble La Nina, Rue Jean Pierre Gaffory).

Au 31 mars 2024, Corsica Fibra compte 5 collaborateurs dédiés travaillant en Corse. Plusieurs dizaines de collaborateurs sont mobilisés au sein de XpFibre et du groupe ALTICE en support au déploiement et pour assurer les fonctions transverses.

POINT D'ÉTAPE DU DÉPLOIEMENT AU 31 MARS 2024

156 231 prises ont été livrées sur 170 169 prises prévues à la convention.

72 NRO ont été posés sur 72 NRO prévus à la convention.

597 PM ont été posés sur 599 PM prévus (avenant 3 en vigueur au 31 mars 2024).

	Engagement 2022	Réalisé 2022	Engagement 2023	Réalisé 2023	Engagement 2024	Réalisé au 31 mars 2024
NRO	57	54	72	68	72	72
PM	327	467	599	570	599	597
Prises construites	109 389	118 820	147 155	149 000	170 069	156 231

Les chiffres sont exprimés **en cumulé**.

FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE PRISES (AU 31 MARS 2024)



Au 31 mars 2024, **92 % des prises prévues au 31 décembre 2024 sont construites, et 92 % de l'objectif final est réalisé (170 069 prises* prévues au total).**

Aux 170 069 prises prévues au total, se rajouteront les constructions neuves récentes et les locaux non piquetés initialement.

Au 31 décembre 2023,

- 4 NRO devant être posés en 2023 n'ont pas été déployés. Ils ont été posés au cours du 1er trimestre 2024.

- 2 PM devant être posés en 2023 n'ont pas été déployés. Ils seront posés au cours de l'année 2024.

NOMBRE DE PRISES CONSTRUITES PAR COMMUNE

Un tableau relatif au calendrier de déploiement par communes est disponible en annexe du présent rapport. Le tableau présente notamment le nombre de prises construites par communes

Au total, **156 231 prises ont été construites au 31 mars 2024**, sur 170 069 prises prévues à la convention.

GÉNIE CIVIL – ENFOUISSEMENTS

A ce jour, plus de 3 000 kms de câbles à fibre optique ont été posés dont 1 800 kms en souterrain. **380 kms de réseaux souterrains ont été nouvellement créés pour accueillir ces câbles.** A date Corsica Fibra a implanté 20 poteaux (Plaine U Borgu). A titre de comparaison, Orange possède 145 000 poteaux en Corse.

FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE NRO EN T1-2024

100% des 72 NRO prévus au total ont été posés au 31 mars 2024, soit 100% de l'objectif. Au 31 décembre 2023, 4 NRO devant être posés en 2023 n'ont pas été déployés. Ce retard a été comblé au cours du 1er trimestre 2024.

NRO posés au 31 mars 2024

Locu/Commune	Nbr prises potentiel	Locu/Commune	Nbr prises potentiel
Alandu	553	Ulimiccia	1090
Aleria	1349	Omessa	1069
A Bastilicaccia	7616	Ota	1238
Bunifaziu	3413	Palasca	1450
Brandu	940	A Penta di Casinca	3793
Calacuccia	1883	Pitretu è Bicchisgià	1098
Calcatoghju	2246	A Piana	1034
Calinzana	2327	U Pianellu	1042
Calvi	5674	Pianottuli è Caldareddu	2337
Canari	1779	Pedicroce	1774
Carbini	751	Portivechju	9577
Cargèse	1260	Prupìa	5484
Castellu di Rustinu	1055	I Prunelli di Fiumorbu	1443
I Catari	1695	Ruglianu	2493
Coghja	1244	Santa Maria Sichè	2295
Corti	4876	San Fiorenzu	4102
Coti Chjavari	1753	San Ghjulianu	2297
Eccica è Suaredda	1288	Santa Maria Poghju	5330
Evisa	1093	Sartè	2377
Galéria	701	A Sarra di Farru	1654
A Ghisunaccia	4873	Siscu	2705
Ghisoni	1380	U Sulaghju	3635
La marana (Lucciana 2)	2706	Surbuddà	2261
Lama	849	Sotta	1181
Lecci	4210	U Spiluncatu	1450
Livia	1114	Aucciani	1994
Lucciana	4748	Venacu	2108
Lumiu	3652	A Venzulasca	3916
Luri	1271	Vicu	2511
Moltifau	1603	A Vulpaiola	1304
Munticellu	7702	Zonza	4804
Altiani	891	Cugnoculu è Muntichji	674
Bastelica	830	U Quarcitellu / Ghjucatoghju	1281
Castineta/Gavignanu	1426	Muratu	1972
Ciamanaccia	1615	U Salge	1184
U Petrosu	463	POP Lucciana	N/A



GAVIGNANU



MURATU

FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE PM EN 2024

Au 31 mars 2024, **597 PM ont été posés sur les 599 attendus** conformément à l'avenant 3 en vigueur. Dans l'optique d'optimiser la qualité du réseau, l'objectif de nombre de PM déployés est passé de 416 PM à 599 PM (validé dans l'avenant 3). 2 PM manquent par rapport aux attendus. Ils seront posés au cours de l'année 2024.



Exemple de PM posé

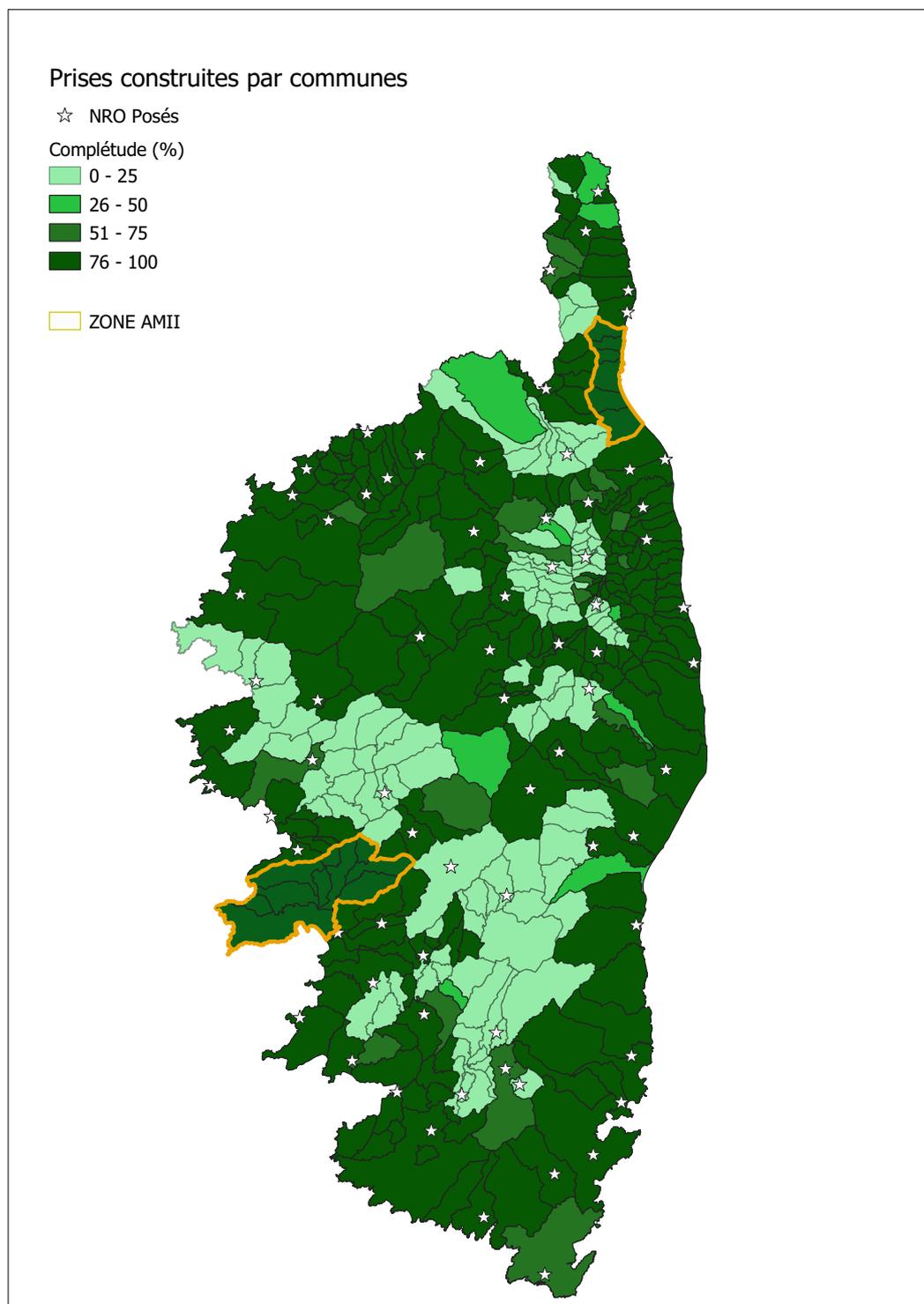
POINT SUR LA NÉGOCIATION AVEC LES BAILLEURS POUR LES « CONVENTIONS IMMEUBLE »

Les conventions immeubles sont essentielles afin de permettre au réseau Très Haut Débit d'atteindre chaque logement. Elles nécessitent un travail d'information et de concertation avec les bailleurs (syndics, propriétaires publics ou privés, offices HLM, etc.) afin de pouvoir procéder à leur signature. Sans elles, le réseau ne peut être finalisé.

Au 31 mars 2024, **3 468 conventions** ont été signées pour **57 567 logements**.

POINT D'ÉTAPE SUR LA CONSTRUCTION DES PRISES AVRIL 2024

Cartographie des prises construites par commune



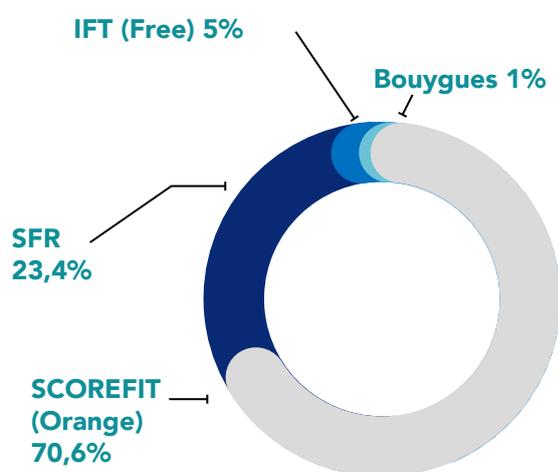
NOMBRE DE PRISES COMMERCIALISABLES PAR COMMUNE

Par convention, un «local commercialisable» ou une prise « commercialisable » désigne un local pour lequel il manque le seul raccordement final pour avoir une continuité optique entre le NRO et la prise terminale optique. Les prises déclarées comme «commercialisables» font l'objet d'un «gel» de la commercialisation à destination des usagers finaux pendant 3 mois. Passé ce délai légal, permettant une équité concurrentielle entre les opérateurs commerciaux (FAI), un usager est éligible aux offres fibre (FttH) et peut souscrire un abonnement auprès de tout opérateur proposant ses services sur le réseau. Un tableau relatif au calendrier de déploiement par communes est disponible en annexe du présent rapport. Le tableau présente notamment le nombre de prises construites et commercialisables par commune.

Au 31 mars 2024, Plus de **146 000 prises** au total sont commercialisables, sur les **156 231 prises construites**.

BILAN DE LA SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS PAR LES USAGERS FINAUX

Sur plus de 146 000 prises commercialisables, plus de 53 500 prises ont fait l'objet de la souscription à un abonnement par des clients finaux auprès d'un fournisseur d'accès internet (FAI). On note **plusieurs centaines de nouveaux abonnements chaque mois**.



Les 4 opérateurs commerciaux grand public (Bouygues, Free, Orange et SFR) commercialisent leurs offres sur le réseau Corsica Fibra.

L'opérateur commercial (OC) **ORANGE** est **le plus actif** via sa filiale Scorefit (avec 70,6% des ventes d'abonnements), suivi de l'opérateur commercial (OC) SFR (23,4%). Free (5%) et Bouygues (1%) sont arrivés sur le réseau Corsica Fibra en début 2023.

TAUX DE PÉNÉTRATION DE MARCHÉ

Le taux de pénétration de marché « brut » est de 32,5%. Cependant, les données INSEE en Corse estiment à à plus de 50% les logements identifiés comme résidences secondaires.

Nous pouvons donc évaluer **le taux de pénétration de marché hors résidences secondaires à 68,7%**.

Ainsi, sous l'impulsion de la Collectivité de Corse et de son délégataire Corsica Fibra, les opérateurs commerciaux pourraient proposer courant 2024 une offre dédiée aux résidences secondaires (ce qui permettrait d'optimiser le taux de pénétration « brut »).

COMMERCIALISATION ET ADRESSAGE

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur une commune. Ce plan d'adressage recense la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics, etc.) quel que soit leur état d'occupation.

En Corse en 2020, plus de 90% des communes ne disposaient toujours pas d'un plan d'adressage, ou disposaient d'un plan d'adressage partiel.

La Collectivité de Corse a mis en place un Appel à Projets (AAP) relatif à l'adressage dès début 2021, ouvert jusqu'en 2024 et financé par le fonds montagne*, permettant de soutenir les communes dans la réalisation de leur plan d'adressage. Cet AAP a créé un effet levier permettant l'adressage de nombreuses communes ; et ce en phase avec la valorisation des toponymies locales et la maîtrise par les communes de leurs données.

Au 31 mars 2024, environ 276 communes ont ainsi lancé un processus d'adressage dont :

- **175 ont transmis leur dossier d'AAP à la Collectivité de Corse;**
- **170 ont clos leur adressage et l'ont publié sur la BAN (Base d'Adresse Nationale).**

*le Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne couvrant la période 2017-2023 a été présenté aux élus de la montagne puis adopté par l'Assemblée de Corse le 24 février 2017 par la Délibération 17/050 AC.



Communes pour lesquelles une subvention a été attribuée

A Sarra di Farru	E Cristinacce	Omessa	San Lorenzu
Afa	Eccica è Suaredda	Ortale	Santa Lucia di Tallà
Alandu	Ersa	Ota	Santa Maria di Lota
Alata	Favalellu	Palasca	Santa Maria Poghju
Aleria	Felge	Palneca	Santa riparata di Muriani
Altiani	Feringule	Parata	Sant'Andria di Bozziu
Alzi	Filicetu	Partinellu	Santu Petru di tenda
Antisanti	U Furciolu	Patrimoniu	Sari e sulinzara
Appiettu	Ghisunaccia	U Pe d'Orezza	Sartè
Barbaghju	Grossa	Pedicorti di Caggiu	Serra di Fiumorbu
Barettali	Grussettu è Prugna	A Penta di Casinca	U Silvarecciu
Bastelica	I Prunelli di Fiumorbu	A Petra Di Verde	Sorbu è Ocagnanu
Belvidè è Campumoru	Isulacciu di Fiumorbu	A Petracurbara	Sotta
Biguglia	Lama	Petralba	Subburda
Bilia	Lecci	Petraserena	Suddacaro
Bucugnà	Letia	Petricaghju	Tagliu Isulacciu
Calcatoghju	Linguizzeta	A Piana	Talasani
Calvi	L'Isula	Pianottoli	Tarranu
Campana	Livesi	A Piazzole	Tocchisu
Campi	Livia	A Pieve	Todda
Canale di Verde	Lumiu	Pigna	Tominu
Canari	Luri	Pinu	U Petrosu
Carbini	Mazzola	Pioghjula	U Poghju Marinacciu
Carpinetu	Meria	Pirelli	U Spiluncatu
Casaglione	Montegrossu	Pitretu è Bicchisgià	U Sulaghju
Casalabriva	Munticellu	Pitrusedda	Urtaca
Casalta	Multifau	Piupeta	E Valli d'Alisgiani
Casanova	E Muracciole	Poghju di Venacu	A Valle di Campulori
Castellare di Casinca	Muratu	Poghju d'Oletta	A Valle di rustinu
Castellu di Rustinu	Mursiglia	Poghju e Mezana	Vallecalle
Castiglione	Muru	A Porta	Venacu
Castirla	Murzu	Pratu di ghjuvelina	Veru
Centuri	Nessa	Prunu	Vicu
Chisà	Nonza	Quenza	Villanova
Chjatra	Nucariu	Quercitellu	Ville di Petrabugnu
Coghja	Nuceta	A Riventosa	Vilone è Ornetu
Corscia	Nuvale	Ruglianu	Vivariu
Corti	Ochjatana	Ruspigliani	Vizzani
A Costa	Ogliastru	Salgetu	Zalana
Currà	Olcani	San Damianu	Zicavu
Cutulì	Olmeta di Capicorsu	San Fiurenzù	Zirubia
Cuzzà	Olmeta di Tuda	San Gavinu di Tenda	Zonza

APPEL A PROJET NUMERIQUE 2021 3133 APD (INVESTISSEMENT)
Délibération n°21/073CP de l'Assemblée de Corse du 28/04/2021

Montant total des subventions attribuées : 1 852 506 €

ÉLAGAGE

L'élagage permet de faciliter le déploiement du réseau en fibre optique par les opérateurs de communications électroniques. Le réseau en fibre optique est désormais l'infrastructure réseau de référence dans un contexte de fermeture progressive du réseau cuivre.

Pourtant, depuis le début des travaux de construction du réseau à très haut débit de la Corse, les carences en termes d'élagage compromettent ou retardent le déploiement et fragilisent le réseau.

Dans la plupart des cas, le respect de la distance de chaque plantation du domaine public ou privé avec les lignes de communication aériennes n'est pas respecté. Elle est d'1 mètre en hauteur et de 50 cm en largeur (cf. schéma ci-dessous).

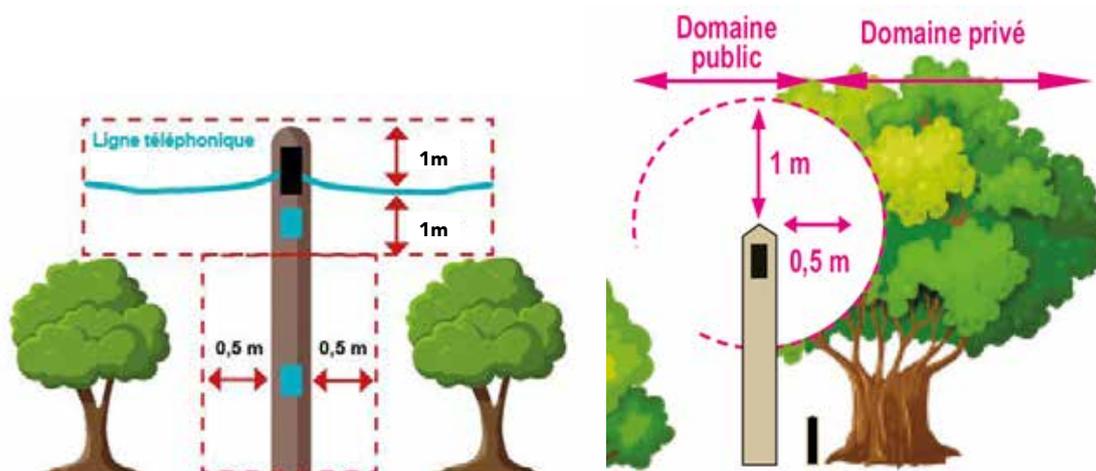
Malgré ces difficultés le chantier se poursuit mais force est de constater que sur quelques segments aériens, la végétation abondante fragilise le réseau et le rend plus vulnérable notamment en cas d'épisodes venteux ou neigeux.

L'article L.51 du code des postes et des communications électroniques, introduit par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, distingue les rôles respectifs de ces acteurs.

Cet article introduit une chaîne de responsabilité incitative entre propriétaires de terrains et exploitants de réseaux en matière d'entretien des abords des réseaux.

Dans la majorité des cas, le propriétaire est le premier responsable de l'entretien de son terrain. Cette responsabilité découle du droit de propriété dont il est titulaire.

Toutefois, une réflexion spécifique à l'élagage avec l'ensemble des parties prenantes (propriétaires privés, propriétaires publics, maires, opérateurs, collectivité de Corse) est nécessaire afin de résoudre les difficultés rencontrées et procéder aux opérations d'élagage nécessaires à la résilience du réseau très haut débit.



AUDITS ET CONTROLES DU RESEAU

Un marché à bons de commande est en cours d'exécution pour une assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre des projets d'infrastructures de télécommunications numériques, avec un lot dédié aux « prestations d'audit et de contrôle ».

Ces prestations, pour les 170.000 prises à construire, comprennent notamment l'accompagnement aux contrôles documentaires, aux contrôles des infrastructures livrées, et à la réception des travaux. Il s'agit d'une démarche industrielle ciblant l'ensemble des prises prévues au contrat.

Ces contrôles permettent aussi bien à la Collectivité de Corse de contrôler la qualité du réseau livré, en relevant entre autres les éventuelles réfections à réaliser, qu'au délégataire Corsica Fibra de proposer et mettre en œuvre un plan de reprise adéquat.

En effet, au 31 mars 2024,

- plus de 210 zones techniques (ZAPM - Zone Arrière de Point de Mutualisation) sélectionnées par échantillonnage représentatif sur tout le territoire ont d'ores et déjà été auditées.
- Près de 20 000 tickets ont été produits, soit au contrôle concernant plus de 70 000 prises.

Une démarche de collaboration avec le délégataire a permis :

- de corriger les défauts de 87 zones et de produire les P.V. de recette ;
- la levée de réserves, par le délégataire de manière proactive sur des zones non encore contrôlées ;
- la prise en considération des bonnes pratiques pour assurer que les nouvelles zones à construire soient livrées avec le minimum de réserves.

Les données d'audit sont ainsi intégrées dans différents systèmes d'information permettant tout autant les levées de réserves que le pilotage des audits.

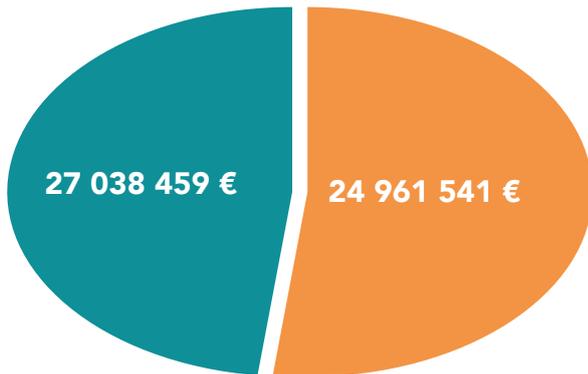
Ces éléments permettent également la sécurisation des P.V. de recettes ainsi que le processus de réception du réseau.

POINT FINANCIER

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU DÉLÉGATAIRE

Au 31 mars 2024, 48% de la subvention a été versée par la Collectivité de Corse au délégataire Corsica Fibra.

Montant total de la subvention publique alloué : 52 000 000 €



Les subventions sont versées au fur et à mesure de la réception par la Collectivité de Corse des livrables attestant la construction du réseau.

- Reste à verser
- Montant total de la subvention versée

PART DES VERSEMENTS FSN ET PEI PERÇUE PAR LA CDC

La Collectivité de Corse a perçu une première avance de versement du FSN pour un montant de 5 022 000 €.

Une demande de subventions FSN est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2024. Cette demande couvrira a minima la totalité de l'avance de 5 022 000 €.

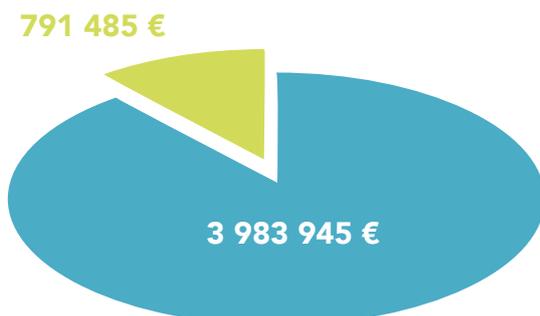
Par ailleurs, la Collectivité de Corse a perçu un total de versement du PEI pour un montant de 2 892 415 € et une demande de 245 284 € est en cours d'instruction.

PART DES REDEVANCES POUR FRAIS DE CONTRÔLE PERÇUE PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Au titre de l'article 28.3 de la Convention portant sur les redevances de contrôle, la Collectivité de Corse perçoit annuellement une somme de 150 000 € de Corsica Fibra (indexés au taux fixe de 1,80%) pour la première phase de déploiement (jusqu'à fin 2023).

Au 31 mars 2024, la Collectivité de Corse a perçu 791 485 € de redevances :

Montant total de redevance alloué : 4 775 431 €



- Reste à verser
- Montant de redevance versée

Les paiements sont à jour.

POINT D'ÉTAPE

FORMATION, INSERTION ET EMPLOI

Conformément à l'article « 4.8. Mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion par l'emploi et la formation » de la convention, le délégataire est tenu de poursuivre une politique favorisant la formation professionnelle ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

Malgré les crises sanitaires qui se sont succédées depuis début 2020, plus de 60 000 heures de formation ont été dispensées.

Elles ont permis de former et diplômer **297 apprentis**.

253 apprentis ont obtenu un CDI, soit **91% des diplômés**.

18 sessions de formation ont été dispensées depuis 2019, dans le contexte de la pandémie, en partenariat avec l'Afpa de Corti et le CFA de Corse du sud.

62 590 heures de formation et 66 430 heures d'insertion ont été dispensées depuis le début du projet.

Synthèse	Objectifs vs Réalisé	Objectif convention à T0 + 5 ans = fin 2023 (Nb d'heures)	Nb d'heures réalisées au 1 ^{er} mars 2023 (début exercice 5)	% réalisé au 01/03/2023 (début exercice 5) Vs Objectifs à T0 + 5 ans (fin 2023)	Objectif total convention (Nb d'heures)	% réalisé au 01/03/2023 vs objectif total convention (fin 2044)
	Formation	23 205	62 590	270 %	30 823	203%
	Insertion	57 450	66 430	116 %	95 727	69 %

En termes d'heures de formation, plus du double des objectifs contractuels (à réaliser avant fin 2044) ont d'ores et déjà été réalisés.

Concernant les heures d'insertion, près de 70% de l'objectif à fin 2044 est d'ores et déjà réalisé. De nouveaux programmes sont à l'étude pour atteindre les objectifs contractuels à terme.

POINT D'ÉTAPE SUR LE NUMÉRIQUE INCLUSIF ET LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES

1. DIGITAL FACTORY IN PAESI

En 2022, à mi-parcours du plan de déploiement, la Collectivité de Corse et Corsica Fibra ont décidé de lancer **une action à destination des citoyens résidents dans les territoires ruraux récemment fibrés**. Cette action consiste à **accompagner les Corses dans les nouveaux usages** permis par la fibre. Pour la Collectivité de Corse l'ambition est d'accompagner aux usages utiles, éthiques et responsables et d'acculturer aux bonnes pratiques du numérique. Comme le définit la stratégie Smart Isula adoptée par l'Assemblée de Corse le 2 juin 2022 (Délibération 22/074 AC), l'ambition est de faire de la Corse une île inclusive au sein de laquelle chacun peut trouver sa place, développer ses capacités d'agir et transformer la société.

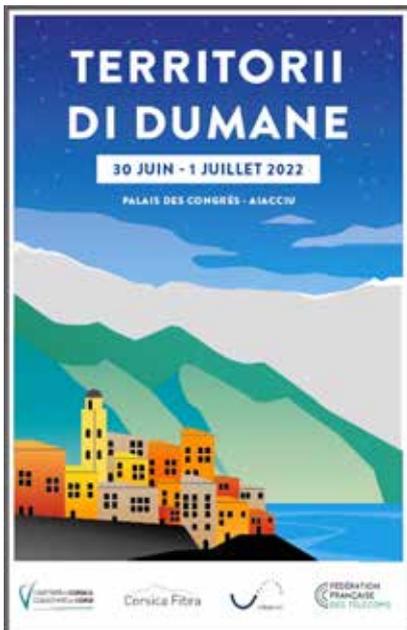
Baptisée « **Digital Factory in Paesi** » cette opération consiste à organiser, sur deux années, **17 journées d'inclusion numérique au sein des 17 EPCI de Corse** suivant le calendrier de l'arrivée de la fibre dans ces territoires. Chaque journée est organisée un samedi et propose gratuitement des ateliers d'information, de découverte et d'initiation pour les enfants (ex : initiation à la programmation de robots, atelier « fake news »), des conférences à destination des parents, des stands d'information sur le numérique et des rendez-vous individuels pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives en ligne et leur utilisation d'internet en général.

La réalisation de ces journées a été confiée à l'association Emaho Corse qui œuvre activement depuis 2008 dans le domaine de l'inclusion numérique. Au 10 avril 2024, 13 événements «**Digital Factory in Paesi**» se sont tenus, à l'Isula, U Borgu, Sotta, Grussetu è Prugna, Calacuccia, Santa Lucia di Moriani, Venacu, I Folelli, Lumiu, Petretu è Bicchisgia, Santa Lucia di Tallà, Aleria, et à U Patrimoniu.

L'opération se poursuit avec l'organisation d'un événement par mois.



2. EVENEMENT TERRITORI DI DUMANE



La deuxième édition de **Territorii di Dumane** s'est tenue au Palais des Congrès d'Ajaccio les 22 et 23 juin 2023. Ayant pour thématique « L'autonomie et la résilience », cet événement d'envergure nationale a été coorganisé par la Collectivité de Corse, Corsica Fibra et sa maison mère XP Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) qui réunit les opérateurs de communications électroniques en France, et la Filière InfraNum qui regroupe plus de 200 entreprises du secteur des télécommunications.

Avec plus de 150 participants, cet événement a une fois de plus suscité un véritable engouement et a notamment permis de dresser le bilan des projets, discuter des difficultés rencontrées, définir collectivement les solutions permettant de les surmonter et présenter les perspectives à venir à court, moyen et long terme.

L'évènement « Territorii di Dumane » s'inscrit pleinement dans les projets numériques de la Corse, qu'il s'agisse du déploiement du réseau haut débit et très haut débit, de la couverture des zones blanches de téléphonie mobile et du New Deal Mobile ou encore du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Corse « Smart Isula ».

Unique en son genre au niveau national, le succès des éditions 2022 et 2023 ont poussé la Collectivité de Corse et son délégataire à pérenniser ce type d'évènement en organisant **E Ghjurnate Smart Isula, Cybersécurité, Intelligence Artificielle et Data** les mercredi 22 et jeudi 23 mai au Palais des Congrès d'Ajaccio.



Plus d'information : <https://www.isula.corsica/territoriidumane>

3. E GHJURNATE SMART ISULA



Le numérique est essentiel à notre quotidien, que nous soyons une entreprise, une collectivité, une association ou un citoyen. Nous utilisons tous massivement des outils digitaux, générant et stockant d'importantes quantités de données, souvent cruciales, personnelles voire confidentielles.

Le projet **E Ghjurnate Smart Isula, Cybersécurité, Intelligence Artificielle et Data** propose un cycle de conférences, d'échanges et d'ateliers les mercredi 22 et jeudi 23 mai au Palais des Congrès d'Aiacciu. Animés par des experts du domaine, ces deux jours donneront des clefs aux entreprises et aux collectivités corses pour leur permettre d'utiliser le plein potentiel de l'IA et de la Data sur le territoire, tout en se prémunissant du risque cyber.

Journée 1, le 22 mai 2024 : Se prémunir contre les risques Cyber

La cybersécurité englobe l'ensemble des pratiques, outils et dispositifs visant à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des ressources et des données d'un système d'information. Selon l'ANSSI, 74% des PME françaises ont déjà subi une attaque. Ce chiffre est probablement bien en deçà de la réalité, car de nombreuses victimes ne signalent pas ou ne détectent pas les attaques. En matière de cybersécurité, on dit souvent : «Il y a deux types d'organisations, celles qui ont été piratées et celles qui l'ignorent.»

En Corse, comme ailleurs, personne n'est à l'abri. C'est pourquoi, dans le cadre de l'initiative Smart Isula, la Collectivité de Corse a mis en place un centre territorial de cybersécurité, officiellement opérationnel depuis le 3 avril 2024.

Ce CSIRT CyberCorsica coordonne les actions de réponse aux incidents de cybersécurité, surveille les vulnérabilités, anime le réseau des acteurs locaux et fournit une expertise pour anticiper et contrer les menaces.

Cette journée vise à sensibiliser et à questionner cette problématique autour du nouveau dispositif territorial qu'est le CSIRT CyberCorsica et des services qu'il propose aux entreprises et aux collectivités.

Journée 2, le 23 mai 2024 : Mettre les data et l'IA au service de la Corse

Les enjeux liés aux données et à l'intelligence artificielle sont considérables et nécessitent une approche multidimensionnelle. Au-delà des aspects techniques, ils soulèvent des questions éthiques, réglementaires, économiques, sociales et environnementales. Réussir à développer de manière responsable et bénéfique ces technologies au sein de la société est un défi majeur pour toutes les organisations (entreprises, collectivités, associations).

Il est désormais indispensable de saisir les opportunités offertes par ces technologies tout en anticipant les menaces qu'elles représentent, afin de les mettre au service de l'intérêt général. Dans cette optique, la stratégie Smart Isula propose la création d'un service public de la donnée pour promouvoir et défendre les intérêts collectifs de la Corse et de ses habitants dans ce domaine.

Cette journée vise à sensibiliser et à débattre collectivement de ces sujets, ainsi qu'à préfigurer le futur service public de la donnée en Corse.

CONCERTATION

CDC – CORSICA FIBRA

La concertation entre la Collectivité de Corse et Corsica Fibra est quotidienne.

Elle est ponctuée mensuellement de comités de suivi et annuellement de comités stratégiques.

Au 31 mars 2024, 31 comités de suivi et 6 comités de pilotage se sont tenus.

Tel que le stipule l'« article 39 - **COMITE DE SUIVI** » de la convention de DSP FTTH, un comité de suivi de la Délégation a été constitué. Ce comité est composé de représentants du Délégrant et du Délégataire. Chacun de ces représentants pourra être accompagné de toutes personnes qu'il jugera utile de s'adjoindre pour les besoins de cette réunion.

Le comité de suivi aura notamment pour objet de :

- suivre l'exécution des différentes phases de conception, de construction et d'exploitation du réseau afin de s'assurer du respect des stipulations de la Convention ;
- proposer au Délégataire et au Délégrant les améliorations pouvant être apportées aux conditions d'exploitation du Réseau ;
- échanger les informations nécessaires à la bonne exécution de la présente Convention ;
- apprécier le catalogue de Services et son évolution ;
- faire le bilan des actions d'animation et/ou de contribution au développement économique du territoire menées par le Délégataire en partenariat avec le Délégrant ou tout autre acteur intéressé au projet ;
- étudier les données financières à date, notamment s'agissant du calcul de la redevance de mise à disposition, et les perspectives à court et moyen terme ;
- faire le point sur l'intéressement du Délégrant aux résultats de l'exploitation.

Par ailleurs, tel que le stipule l'« article 40 - **COMITE DE PILOTAGE** » de la convention de DSP FTTH, le comité de pilotage (ou comité stratégique) est une instance stratégique composée à parité de représentants du Délégrant et du Délégataire.

GLOSSAIRE /OU FAQ



Que signifie FTTH ?

FTTH (Fiber to the home) est l'acronyme anglais qui signifie « fibre jusqu'au domicile ». Avec le FTTH, le logement est directement raccordé par une fibre optique à Internet. Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un équipement de type « Box ».

Qu'est qui caractérise le Très Haut Débit (THD) ?

L'accès à Internet est considéré à « Très Haut Débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde (définition de l'autorité de régulation des télécommunications, l'ARCEP).

Qu'est-ce qu'un RIP ?

Un RIP désigne un Réseau de télécommunications d'Initiative Publique. La Collectivité de Corse porte aujourd'hui deux Réseaux de télécommunication d'Initiative Publique. En 2005, elle confie son RIP de première génération pour le haut débit à ORANGE et à la société Corsica Haut Débit. En 2018 elle confie son RIP de deuxième génération pour le très haut débit à XpFibre et à la société Corsica Fibra.

Qu'est-ce qu'un NRO ?

Le nœud de raccordement optique est, dans un réseau de fibre optique, le point où convergent les liaisons optiques d'un même quartier ou d'une même ville. Il est également le point depuis lequel partent les réseaux FTTH en direction des logements ou entreprises raccordés.

Qu'est-ce qu'un PM ?

Dans le déploiement d'un réseau de fibre optique, le premier maillon de la chaîne est constitué du Nœud de Raccordement Optique (NRO). Le deuxième maillon de la chaîne en se rapprochant du logement c'est le Point de Mutualisation (PM). Après le PM arrive au plus proche à l'extérieur des habitations le PBO (Point de Branchement Optique).

Qu'est-ce qu'une Zone AMII (Appel à manifestation d'Intérêt d'investissement) ?

Il s'agit de territoires dans lesquels les opérateurs de télécommunications privés se sont engagés à réaliser à leurs frais un réseau FTTH. En Corse, deux zones AMII opérées par l'opérateur Orange sont déclarées, la première concerne la Communauté d'agglomération du Pays Ajacciens, la deuxième la Communauté d'agglomération de Bastia et la commune de Biguglia.

Qu'est-ce que la Fibre Optique ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. La fibre optique est utilisée depuis plus de vingt ans notamment pour le transport de données entre les grandes agglomérations. Son extension jusqu'aux logements via le FTTH va permettre de répondre aux besoins croissants en débits et en services des particuliers et des entreprises.

ANNEXE

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT PAR COMMUNE

—◆—
(Données à jour du 01/04/2024)

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Aghione	Aghjone	124	99	43	2023
Aiti	Aiti	87	14	14	2023
Alando	Alandu	52	40	40	2023
Albertacce	Albertacce	445	330	317	2024
Albitreccia	Albitreccia	1511	1554	1465	2019
Aléria	Aleria	1093	1448	1448	2021
Algajola	L'Algaiola	740	582	582	2021
Altagène	Altaghjè	69	0	0	2024
Altiani	Altiani	148	0	0	2024
Alzi	L'Alzi	27	24	24	2024
Ambiegna	Ambiegna	38	36	36	2024
Ampriani	Ampriani	24	28	28	2023
Antisanti	Antisanti	417	294	210	2023
Arbellara	Arbiddali	142	148	148	2022
Arbori	Arburi	106	0	0	2024
Aregno	Aregnu	617	647	259	2022
Argiusta-Moriccio	Arghjusta è Muricciu	181	54	0	2023
Arro	Arru	92	0	0	2024
Asco	Ascu	251	169	0	2024
Aullène	Auddè	540	0	0	2023
Avapessa	Avapessa	107	93	0	2022
Azilone-Ampaza	Azilonu è Ampaza	153	0	0	2024
Azzana	Azzana	136	0	0	2024
Balogna	Balogna	197	0	0	2024
Barbaggio	Barbaghju	165	219	219	2021
Barrettali	Barrettali	334	241	0	2024
Bastelica	Bastelica	862	40	40	2024
Bastelicaccia	A Bastilicaccia	2230	2435	2435	2019
Belgodère	Belgudè	634	781	781	2021
Belvédère-Campomoro	Belvidè è Campumoru	400	360	360	2021
Bigorno	Bigornu	114	107	0	2024
Bilia	Bilia	73	83	83	2022
Bisinchi	Bisinchi	236	0	0	2023
Bocognano	Bucugnà	605	267	0	2022
Bonifacio	Bunifaziu	3391	2785	2647	2021
Borgo	U Borgu	4926	5797	5797	2019

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Brando	Brandu	1258	1601	1601	2022
Bustanico	Bustanicu	81	63	63	2024
Cagnano	Cagnanu	349	265	265	2022
Calacuccia	Calacuccia	486	464	464	2023
Calcatoggio	Calcatoghju	1022	679	679	2024
Calenzana	Calinzana	1628	2152	2133	2021
Calvi	Calvi	5482	6590	6580	2022
Cambia	Cambia	127	0	0	2023
Campana	A Campana	71	0	0	2023
Campi	Campi	45	34	34	2023
Campile	Campile	318	229	229	2023
Campitello	Campitellu	127	104	0	2023
Campo	Campu	136	102	102	2023
Canale-di-Verde	Canale di Verde	314	365	365	2021
Canari	Canari	564	485	0	2023
Canavaggia	A Canavaghja	169	122	44	2024
Cannelle	I Canneddi	70	58	58	2024
Carbini	Carbini	204	0	0	2022
Carbuccia	Carbuccia	253	221	221	2022
Carcheto-Brustico	Carchetu è Brusticu	86	0	0	2023
Cardo-Torgia	Cardu è Torghja	31	6	0	2024
Cargèse	Carghjese	1539	1436	1436	2022
Cargiaca	Carghjaca	99	0	0	2024
Carpinetu	U Carpinetu	65	0	0	2023
Carticasi	Carticasi	93	0	0	2023
Casabianca	A Casabianca	78	0	0	2023
Casaglione	Casaglione	692	653	650	2023
Casalabriva	Casalabriva	210	189	189	2022
Casalta	A Casalta	56	48	48	2021
Casamaccioli	Casamacciuli	253	188	188	2024
Casanova	A Casanova	284	264	264	2022
Casevecchie	E Casevechje	62	56	0	2022
Castellare-di-Casinca	U Castellà d i Casinca	437	494	494	2021
Castellare-di-Mercurio	U Castellà di Mercoriu	56	59	59	2023
Castello-di-Rostino	Castellu di Rustinu	362	159	0	2023

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Castifao	Castifau	255	236	236	2023
Castiglione	Castiglione	70	0	0	2022
Castineta	Castineta	73	0	0	2023
Castirla	Castirla	154	160	160	2024
Cateri	I Catari	226	222	0	2022
Cauro	Cavru	754	1011	1011	2022
Centuri	Centuri	469	0	0	2024
Cervione	Cervioni	1347	1723	1723	2021
Chiatra	Chjatra	230	185	185	2021
Chisa	Chisà	130	0	0	2023
Ciamannacce	Ciamanaccia	148	0	0	2024
Coggia	Coghja	792	760	597	2024
Cognocoli-Monticchi	Cugnoculu è Muntichji	211	0	0	2022
Conca	Conca	1418	1267	712	2022
Corbara	A Curbaghja	1262	1362	1362	2020
Corrano	Currà	128	88	0	2023
Corscia	Corscia	367	265	265	2023
Corte	Corti	4831	5242	5242	2020
Costa	A Costa	96	90	90	2021
Coti-Chiavari	Coti Chjavari	1252	1171	1171	2022
Cozzano	Cuzzà	336	0	0	2023
Cristinacce	E Cristinacce	130	105	0	2023
Croce	A Croce	106	0	0	2023
Crocicchia	A Crucichja	97	0	0	2023
Eccica-Suarella	Eccica è Suaredda	532	688	688	2021
Erbajolo	Erbaghjolu	123	0	0	2024
Érone	Erone	24	0	0	2023
Ersa	Ersa	363	387	0	2024
Evisa	Evisa	442	345	0	2023
Farinole	Farringule	266	254	0	2022
Favalello	U Favalellu	49	44	44	2023
Felce	Felge	82	78	0	2023
Feliceto	Filicetu	223	209	198	2022
Ficaja	Ficaghja	97	0	0	2023
Figari	Figari	1135	1321	1321	2021
Foce	Foci è Bilzesi	154	161	161	2021
Focicchia	Fughjichja	61	0	0	2024

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Forciolo	U Furciolu	86	0	0	2022
Fozzano	Fozzà	195	153	153	2021
Frasseto	Frassetu	199	139	139	2023
Galéria	Galeria	500	487	469	2023
Gavignano	Gavignanu	109	0	0	2023
Ghisonaccia	A Ghisunaccia	2264	3125	3121	2021
Ghisoni	Ghisoni	613	332	0	2023
Giocatojo	Ghjucatoghju	59	0	0	2024
Giuncaggio	Ghjuncaghju	92	58	0	2022
Giuncheto	Ghjunchetu	94	111	111	2021
Granace	Granaccia	114	114	114	2021
Grossa	A Grossa	127	87	87	2021
Grosseto-Prugna	Grussettu è Prugna	3266	4298	4298	2019
Guagno	Guagnu	330	0	0	2022
Guargualé	Vargualè	125	0	0	2024
Guitera-les-Bains	A Vuttera	192	0	0	2023
Isolaccio-di-Fiumorbo	L'Isulacciu di Fiumorbu	458	0	0	2024
La-Porta	A Porta	238	0	0	2023
Lama	Lama	193	230	230	2024
Lano	Lanu	36	0	0	2023
Lavatoggio	Lavatoghju	157	167	0	2022
Lecci	Lecci	1870	2230	2226	2022
Lento	Lentu	179	143	0	2024
Letia	Letia	354	0	0	2024
Levie	Livia	833	580	580	2022
L'Île-Rousse	L'Isula	3620	3887	3866	2020
Linguizzetta	Linguizzetta	1199	1236	1236	2022
Lopigna	Lopigna	184	0	0	2024
Loreto-di-Casinca	Loretu di Casinca	252	184	183	2022
Loreto-di-Tallano	Laretu d'Attallà	89	0	0	2024
Lozzi	Lozzi	336	293	293	2024
Lucciana	Lucciana	3580	4293	4293	2019
Lugo-di-Nazza	U Lugu di Nazza	104	7	7	2023
Lumio	Lumiu	2649	2420	2420	2021
Luri	Luri	912	777	777	2022
Manso	U Mansu	153	159	159	2023

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Marignana	Marignana	281	13	13	2024
Matra	Matra	85	98	98	2023
Mausoléo	U Musuleu	41	30	30	2022
Mazzola	A Mazzola	60	51	51	2023
Mela	Mela	62	0	0	2023
Meria	Meria	246	77	77	2023
Moca-Croce	Macà è Croci	278	144	0	2023
Moïta	Moita	146	116	116	2021
Moltifao	Moltifau	664	613	613	2022
Monacia-d'Aullène	A Munacia d'Auddè	673	609	609	2021
Monacia-d'Orezza	A Munacia d'Orezza	67	50	0	2023
Moncale	U Mucale	207	259	259	2022
Monte	Monte	361	433	433	2021
Montegrosso	Montegrossu	415	477	121	2023
Monticello	Munticellu	1528	1731	1728	2020
Morosaglia	Merusaglia	771	441	441	2023
Morsiglia	Mursiglia	296	303	0	2023
Muracciole	E Muracciole	82	60	0	2023
Murato	Muratu	510	0	0	2023
Muro	Muru	344	340	333	2022
Murzo	Murzu	151	0	0	2024
Nessa	Nesce	152	134	134	2022
Nocario	Nucariu	108	67	0	2023
Noceta	Nuceta	107	0	0	2023
Nonza	Nonza	176	0	0	2024
Novale	A Nuvale	75	0	0	2023
Novella	Nuvella	131	115	115	2020
Ocana	Ocana	413	411	411	2020
Occhiatana	Ochjatana	319	321	321	2021
Ogliastro	Ogliastru	178	143	0	2024
Olcani	Olcani	84	0	0	2024
Oletta	Oletta	945	1382	1375	2021
Olivese	Livesi	310	0	0	2022
Olmeta-di-Capocorso	Olmeta di Capicorsu	184	0	0	2024
Olmeta-di-Tuda	Olmeta di Tuda	229	20	20	2023

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Olmeto	Ulmetu	1501	1156	1155	2023
Olmi-Cappella	Olmi è Cappella	280	259	259	2021
Olimiccia	Ulimiccia	102	0	0	2023
Olmo	L'Olmu	150	107	106	2024
Omessa	Omessa	564	491	491	2023
Ortale	L'Ortale	67	51	0	2022
Ortiporio	Ortiporiu	135	0	0	2024
Orto	Ortu	133	0	0	2022
Osani	Osani	173	0	0	2024
Ota	Ota	671	126	0	2023
Palasca	Palasca	230	280	280	2020
Palneca	Palleca	257	0	0	2024
Pancheraccia	A Pancheraccia	173	83	0	2022
Parata	A Parata	61	34	0	2023
Partinello	Partinellu	194	0	0	2024
Pastricciola	A Pastricciola	288	0	0	2024
Patrimonio	Patrimoniu	642	626	626	2021
Penta-Acquatella	A Penta è Acquatella	53	0	0	2023
Penta-di-Casinca	A Penta di Casinca	2261	2515	2496	2021
Perelli	I Pirelli	84	0	0	2024
Pero-Casevecchie	Peru è Casevechje	156	149	149	2021
Petreto-Bicchisano	Pitretu è Bicchisgià	637	454	454	2022
Piana	A Piana	664	518	518	2024
Pianello	U Pianellu	143	119	119	2023
Piano	U Pianu	49	39	39	2021
Pianottoli-Caldarello	Pianottuli *è Caldareddu	901	869	869	2022
Piazzali	I Piazzali	30	0	0	2024
Piazzole	E Piazzole	54	55	0	2023
Piedicorte-di-Gaggio	Pedicorti di Caghju	240	0	0	2022
Piedicroce	Pedicroce	162	133	0	2023
Piedigriggio	Pedigrisgiu	123	173	173	2023
Piedipartino	U Pedipartinu	29	26	0	2023
Pie-d'Orezza	U Pe' d'Orezza	83	50	0	2023
Pietracorbara	A Petracurbara	635	688	633	2022
Pietra-di-Verde	A Petra di Verde	216	177	177	2021
Pietralba	Petralba	398	418	418	2023

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Pietraserena	Petraserena	135	0	0	2024
Pietricaggio	U Petricaghju	71	0	0	2023
Pietrosella	Pitrusedda	1416	1847	1847	2022
Pietroso	U Petrosu	291	311	180	2023
Piève	A Pieve	129	0	0	2022
Pigna	Pigna	128	115	33	2022
Pila-Canale	Pila è Canali	313	0	0	2022
Pino	Pinu	259	261	0	2023
Piobetta	Piupeta	57	0	0	2023
Pioggiola	Pioghjula	169	135	135	2022
Poggio-di-Nazza	U Poghju di Nazza	250	0	0	2024
Poggio-di-Venaco	U Poghju di Venacu	190	1	1	2024
Poggio-d'Oletta	U Poghju d'Oletta	190	187	186	2021
Poggiolo	U Pighjolu	159	0	0	2022
Poggio-Marinaccio	U Poghju Marinacciu	40	0	0	2023
Poggio-Mezzana	Poghju è Mezana	942	971	971	2021
Polveroso	U Pulverosu	57	40	0	2023
Popolasca	U Pulascu	75	67	67	2022
Porri	Porri	74	56	56	2022
Porto-Vecchio	Portivechju	11998	12478	12478	2021
Prato-di-Giovellina	U Pratu di Ghjuvellina	94	103	103	2024
Propriano	Pruprà	3178	3590	3580	2020
Prunelli-di-Casacconi	I Prunelli di Casacconi	190	156	156	2024
Prunelli-di-Fiumorbo	I Prunelli di Fiumorbu	2049	2599	2599	2021
Pruno	U Prunu	169	142	141	2021
Quasquara	Quasquara	100	0	0	2024
Quenza	Quenza	721	0	0	2023
Quercitello	U Quarcitellu	69	0	0	2023
Rapaggio	Rapaghju	164	47	0	2023
Rapale	Rapale	150	7	7	2024
Renno	Rennu	266	0	0	2023
Rezza	Reza	129	0	0	2024
Riventosa	A Riventosa	175	108	108	2024
Rogliano	Ruglianu	856	407	407	2024
Rosazia	Rusazia	152	0	0	2023

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Rospigliani	Ruspigliani	117	0	0	2024
Rusio	Rusiu	98	0	0	2024
Rutali	Rutali	273	0	0	2024
Sainte-Lucie-de-Tallano	Santa Lucia di Tallà	635	0	0	2023
Saint-Florent	San Fiurentu	1753	1826	1816	2021
Salice	U Salge	166	0	0	2023
Saliceto	U Salgetu	83	4	4	2023
Sampolo	Sampolu	137	0	0	2024
San-Damiano	San Damianu	87	51	51	2022
San-Gavino-d'Ampugnani	San Gavinu d'Ampugnani	141	72	72	2021
San-Gavino-di-Carbini	San Gavinu di Carbini	828	777	771	2024
San-Gavino-di-Fiumorbo	San Gavinu di Fiumorbu	222	0	0	2024
San-Gavino-di-Tenda	San Gavinu di Tenda	78	0	0	2022
San-Giovanni-di-Moriani	San Ghjuvanni di Muriani	123	116	116	2022
San-Giuliano	San Ghjulianu	405	397	397	2021
San-Lorenzo	San Lorenzu	182	0	0	2023
San-Nicolao	Santu Niculaiu	1552	1903	1901	2021
Santa-Lucia-di-Mercurio	Santa Lucia di Mercuriu	14	128	128	2021
Santa-Lucia-di-Moriani	Santa Lucia di Muriani	934	1347	1347	2021
Santa-Maria-Figaniella	Santa Maria Ficaniedda	75	75	75	2021
Santa-Maria-Poggio	Santa Maria Poghju	662	789	788	2021
Sainte-Marie-Sichée	Santa Maria Sichè	414	367	367	2024
Sant'Andréa-di-Bozio	Sant'Andria di Boziu	181	144	144	2023
Sant'Andréa-di-Cotone	Sant'Andria di u Cotone	233	209	209	2021
Sant'Andréa-d'Orcino	Sant'Andria d'Urcinu	112	147	147	2024
Sant'Antonino	Sant'Antuninu	145	172	0	2022
Santa-Reparata-di-Balagna	Santa Riparata di Balagna	1052	885	885	2020
Santa-Reparata-di-Moriani	Santa Riparata di Muriani	105	98	98	2022

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Santo-Pietro-di-Tenda	Santu Petru di Tenda	456	116	116	2023
Santo-Pietro-di-Venaco	San Petru di Venacu	181	182	182	2023
Sari-d'Orcino	Sari d'Urcinu	312	322	322	2024
Sari-Solenzara	Sari di Sulinzara	2179	1549	1492	2022
Sartène	Sartè	3152	3015	3015	2020
Scata	Scata	61	57	57	2021
Scolca	A Scolca	116	119	119	2023
Sermano	Sermanu	102	79	79	2023
Serra-di-Ferro	A Sarra di Farru	893	911	911	2022
Serra-di-Fiumorbo	Serra di Fiumorbu	324	161	161	2021
Serra-di-Scopamène	A Sarra di Scupamena	296	0	0	2024
Serriera	A Sarrera	200	0	0	2024
Silvareccio	U Silvarecciu	148	105	105	2021
Sisco	Siscu	792	1030	1030	2021
Soccia	A Soccia	286	0	0	2022
Solaro	U Sulaghju	690	786	626	2023
Sollacaro	Suddacarò	473	287	287	2022
Sorbollano	Surbuddà	147	0	0	2023
Sorbo-Ocagnano	Sorbu è Ocagnanu	535	546	544	2021
Sorio	Soriu	147	0	0	2023
Sotta	Sotta	830	1164	1164	2020
Soveria	Suveria	92	81	81	2024
Speloncato	U Spiluncatu	336	375	372	2021
Stazzona	A Stazzona	60	59	0	2023
Taglio-Isolaccio	Tagliu è Isulacciu	472	442	442	2021
Talasani	Talasani	442	522	522	2021
Tallone	Tallone	246	260	260	2022
Tarrano	Tarranu	59	11	0	2024
Tasso	U Tassu	190	0	0	2024
Tavera	Tavera	363	341	0	2023
Tolla	Todda	231	199	199	2023
Tomino	Tuminu	273	219	94	2024
tox	Tocchisu	173	123	123	2024
Tralonca	Tralonca	28	88	88	2021
Ucciani	Aucciani	464	456	456	2022
Urbalacone	Urbalacunu	69	68	0	2022

COMMUNE D'IMPLANTATION	LOCU (COMMUNES CONCERNÉES)	NB DE PRISES CIBLE	NB DE PRISES CONSTRUITES	NB DE PRISES COMMERCIALISABLES	ANNÉES DE DÉPLOIEMENT
Urtaca	Urtaca	226	224	224	2022
Vallecalle	Vallecalle	142	20	20	2022
Valle-d'Alesani	E Valli d'Alisgiani	132	100	0	2023
Valle-di-Campoloro	A Valle di Campulori	272	279	279	2021
Valle-di-Rostino	A Valle di Rustinu	190	0	0	2023
Valle-d'Orezza	A Valle d'Orezza	64	53	0	2023
Vallica	A Vallica	51	55	55	2022
Velone-Orneto	Vilone è Ornetu	120	87	87	2022
Venaco	Venacu	697	537	537	2022
Ventiseri	Vintisari	1379	1578	1457	2022
Venzolasca	A Venzulasca	1088	1337	1337	2020
Verdèse	A Verdese	89	71	0	2023
Vero	Veru	309	0	0	2023
Vescovato	U Viscuvatu	1780	2113	2110	2020
Vezzani	Vizzani	404	277	0	2023
Vico	Vicu	1249	803	589	2024
Viggianello	Vighjaneddu	497	561	561	2021
Vignale	Vignale	193	123	123	2023
Ville-di-Paraso	E Ville di Parasu	216	231	231	2021
Vivario	Vivariu	522	204	0	2022
Volpajola	A Vulpaiola	260	197	197	2023
Zalana	Zalana	223	161	161	2023
Zérubia	Zirubia	151	0	0	2023
Zévaco	Zevacu	94	82	0	2023
Zicavo	Zicavu	355	0	0	2024
Zigliara	Ziddara	192	7	0	2022
Zilia	Zilia	273	275	275	2021
Zonza	Zonza	3452	3360	3360	2022
Zoza	Zoza	95	0	0	2023
Zuani	Zuani	86	61	61	2023
		172617	156283	146212	

Retrouvez en ligne les informations relatives au projet :

